



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 08 mars 2022 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/31378-21	Monsieur WALCKIERS	Rue Eigenhuis 1 transformer et agrandir un immeuble de 3 appartements à l'arrière du rez-de-chaussée, du 1er étage et de la toiture	X	Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
2.	09:40	PU/31349-21	Monsieur et Madame ET/OU Laurence LEWALLE	Berensheide 20 construire une extension à l'arrière du rez-de-chaussée et une rehausse partielle de la façade arrière, isoler la toiture et modifier la façade avant d'une maison unifamiliale	X	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
3.	10:00	PU/31341-21	LOUISE INVEST S.R.L.	Rue des Pierres Rouges 29 transformer et agrandir un immeuble de logement	X	application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

						dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
4.	10:30	PU/31348-21	LES CEDRES A.C.P.	Avenue Emile Van Becelaere 24A Construire un local poubelle enterré	X	dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
5.	11:00	PU/31410-21	Monsieur et Madame NYSSSEN Thomas	Rue Eigenhuis 2 placer des panneaux photovoltaïques en toiture	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
6.	11:15	PU/31403-21	Monsieur VANGEERSDAELE	Rue des Pêcheries 3 étendre et transformer l'habitation dans le cadre de la restauration de celle-ci suite à un incendie	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
7.	11:30	PU/31318-21	Monsieur et Madame BUYSSCHZERT Charles	Avenue de Visé 90 diviser l'habitation en 4 appartements, rehausser et modifier la toiture, placer un enduit sur isolant en façade arrière	R	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
8.	11:50	PU/31354-21	Monsieur BRUTEYN	Rue des Bégonias 79 réaliser une véranda, installer un auvent et régulariser les modifications effectuées depuis le permis obtenu en 1991.	X	application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
9.	13:00	PU/31338-21	Monsieur et Madame Audrey SURNY	Rue de l'Abreuvoir 2A rénover et étendre une habitation unifamiliale	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))

						application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
--	--	--	--	--	--	---

Pause sandwiches : 12h15 – 13h00